

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 06 Février, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/01/2024

Secrétaire : Thérèse JONGMANS

Présents (13) : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, JONGMANS Thérèse, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

Absente (2) : LINETTE Séverine, MOLLOT Henri (procuration de vote).

Nombre de Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 14

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/12/2023

Mme Le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19/12/2023. Ne soulevant aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION DES PROJETS DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

M. BATTARD Patrick a convoqué les membres du Conseil Municipal Jeunes afin de présenter leurs projets à venir au Conseil Municipal :

- Raphaël souhaiterait que la passerelle pour rejoindre Montmélian soit mise en place. Il a également émis l'idée de créer un skatepark et mettre en place des jumelles autour du lac.
- Nathan souhaiterait que le city stade soit équipé d'un filet de volley.
- Augustin souhaiterait que le city stade soit rénové et qu'il soit équipé de lumières pour pouvoir jouer la nuit et d'un filet de volley, badminton... Il aimerait bien que la fête des voisins soit à nouveau organisée. Il demande de participer à la journée de ramassage des déchets sur la commune. Il émet également l'idée de l'installation d'un restaurant sur la commune et d'une piste cyclable pour se rendre à Montmélian en toute sécurité.
- Anton souhaiterait également que le city stade soit rénové et émet l'idée de créer un skatepark.
- Noé souhaiterait l'aménagement d'un coin pour les jeunes, la rénovation du city stade et la création d'un skatepark.
- Lily souhaiterait la mise en place d'activités pour les jeunes pendant les vacances scolaires, faire une fête pour Halloween et avoir un espace pour créer une bibliothèque/ludothèque.
- Anaïs souhaiterait la mise en place d'activités et petites fêtes pour les jeunes pendant les vacances scolaires.

Patrick BATTARD a ajouté que le CMJ souhaiterait l'installation d'une tyrolienne, des rencontres avec les personnes âgées, pouvoir accéder à la formation du BAFA, à la formation aux premiers secours. Il émet également l'idée de rénover le monument aux morts et la cabane à livres. Le CMJ participera aux différentes cérémonies.

A leur tour, les élus se présentent et prennent note des propositions du Conseil Municipal Jeunes.

Mme Le Maire remercie vivement les membres du Conseil Municipal Jeunes pour leur engagement. Elle propose l'idée d'organiser une visite à l'assemblée Nationale.

Il est demandé au Conseil Municipal Jeunes d'approfondir leur réflexion sur leurs projets.

Pour terminer, Patrick BATTARD souhaiterait animer une réunion sur la cybercriminalité (attaques de phishing, les logiciels malveillants, l'usurpation d'identité, les escroqueries...) à destination des mineurs et adultes.

INFORMATIONS GENERALES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

Mme Le Maire fait le point sur les comités des maires du 18/01/2024, 30/01/2024 et 01/02/2024 :

- Les chantiers jeunes se dérouleront sur la journée entière, un point d'écoute jeunes sera mis en place, participation financière pour le BSR et permis de conduire selon le quotient familial.
- Présentation de la nouvelle politique Espaces Naturels Sensibles du Département de la Savoie. Un atelier aura lieu le 13/03/2024 à ce sujet. Le Lac de Ste-Hélène a été retenu comme espace naturel sensible.
- Intervention du Président du SIBRECSA sur le choix de collecte des ordures ménagères.
- Proposition d'une application mobile conjointe entre la Communauté de communes et les communes (PanneauPocket) qui permet de diffuser des informations aux habitants. L'abonnement pour la commune serait de 180 € TTC par an.
- Débat d'orientation budgétaire.

METROPOLE SAVOIE

Mme Le Maire fait le point sur le comité syndical du 03/02/2024 :

- Débat d'orientation budgétaire.
 - Etude sur la ZAN (Zéro Artificialisation Nette).
 - Etude sur la mobilité (TER/Gare).
- Le compte-rendu sera diffusé aux élus dès réception.

COMMISSION URBANISME

M. BERTHET Daniel fait le point sur les autorisations d'urbanisme instruites

- 1 déclaration de travaux pour la modification de façades et pose d'un silo, au nom de la SCI SAHELAC, Route des Plattières, refusée le 19/12/2023.
- 1 déclaration de travaux pour une division de terrain, au nom de Mme ADAMO Sylvie, Rue de la Gare, accordée le 27/12/2023.
- 1 déclaration de travaux pour la pose de panneaux photovoltaïques, au nom de la SAS APEM ENERGIE pour le compte de M. POCHAT Patrick, Rue Aux Borelles, accordée le 19/12/2023.
- 1 déclaration de travaux pour la réfection de toiture, au nom M. BEZIANE Ichem, Rue Les Bertettes, accordée le 19/12/2023.
- 1 déclaration de travaux pour la réfection de toiture, au nom Mme DADE-BRINJOT Denise, Rue au Carré, accordée le 23/01/2024.
- 1 déclaration de travaux pour la réfection de toiture, au nom M. BEZIANE Ichem, Rue Les Bertettes, accordée le 01/02/2024.
- 1 permis de construire pour l'aménagement d'un garage existant, au nom de M. GIROLLET Florian, Chemin de la Chatelle, accordé le 17/01/2024.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

- M. BERTHET Daniel informe les élus :
- la matinée éco citoyenne aura lieu le 13/04/2024.
- M. Le Préfet a envoyé un courrier aux mairies relatif à la mise en œuvre des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR). Les conseils municipaux doivent délibérer à ce sujet avant le 08/03/2024. Ce délai n'est pas possible à tenir pour les communes au vu du travail important à effectuer sur ce dossier. Nous devons définir des zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables sur la commune et poursuivre la réflexion.

COMMISSION COMMUNICATION

M. COUX Emmanuel précise que le bulletin municipal 2024 a été distribué aux habitants. La commission se réunira le 13/02/2024 afin de lister les informations du site internet à supprimer et de commencer à réfléchir sur la prochaine Newsletter.

COMMISSION VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE

- Mme FIAMENGHI Martine fait le point sur le repas des aînés qui s'est déroulé le 27/01/2024 dans la salle polyvalente. Le repas et l'animation étaient de bonne qualité.
- Mme Le Maire précise que Les communes de Laissaud, Les Mollettes et Sainte Hélène du Lac, avec la Confédération Syndicale des Familles proposent un atelier d'accompagnement scolaire pour les enfants scolarisés en primaire et au collège.
L'atelier se déroulera à compter du 06/03/2024 le **mercredi après-midi de 14 h à 15 h 30** à la mairie des Mollettes et sera encadré par la Confédération Syndicale des Familles. Des groupes de niveaux seront faits (primaire ou collège). Il convient de s'inscrire avant le 29 février 2024 au moyen du bulletin d'inscription disponible soit sur le site internet soit au secrétariat de mairie. Cette information a été distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants. Une participation de 12 euros par famille sera demandée (adhésion à la Confédération Syndicale des Familles).

COMMISSION DES TRAVAUX

- M. MOLLARD André précise que la commission des travaux se réunira le 13/02/2024 afin de déterminer les travaux à inscrire au budget de 2024.
- Concernant les travaux de réfection de toitures suite à la grêle du 24/07/2023, la commune est toujours dans l'attente de la proposition d'indemnisation de la part de l'expert de l'assurance.

1- CHOIX DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES (SIBRECSA)

Mme Le Maire présente l'étude d'optimisation du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés du SIBRECSA.

Plusieurs scénarios ont été étudiés :

- Scénario 0 : évolution financière si aucune modification n'est effectuée.
- Scénario 1 : réduction des fréquences de collecte des ordures ménagères. (1 semaine sur 2).
- Scénario 2 : collecte des ordures ménagères en points de proximité.
- Scénario 3 : mixte : réduction des fréquences de collecte des ordures ménagères et collecte des ordures ménagères en points de proximité.

Mme STROOBANT Maëlle ne souhaite pas prendre part au vote.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- souhaite que le Sibrecsa mette en place rapidement le passage une fois par semaine dans toutes les communes (au lieu de 2 fois par semaine dans les communes de + de 2000 habitants).
- trouve que le changement de tous les bacs d'ordures ménagères est une dépense disproportionnée et inutile et souhaite le renouvellement uniquement des bacs usagés.
- sollicite le Sibrecsa pour approfondir le scénario 2 en concertation avec les communes.

2- ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOURABLES

Mme Le Maire informe les conseillers municipaux que le Service de Gestion Comptable a transmis un état de produits communaux pour décision en non-valeur dans le budget de la commune.

Elle rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier et à lui seul sous le contrôle de l'Etat aux diligences pour le recouvrement des créances.

Mme Le Maire précise qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pas pu aboutir dans les procédures de recouvrement.

Elle indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 345.17 € correspondant à des factures de cantine et de redevances d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Admet en non-valeur les créances communales.
- Charge Mme Le maire d'établir un mandat de 345.17 € au budget communal.

3- CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA SAVOIE

Mme Le Maire rappelle à l'assemblée que les employeurs territoriaux doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies aux articles L. 812-3 à L. 812-5 du code général de la fonction publique.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive. Le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle qui s'établit, depuis le 1^{er} juillet 2023, à 0,42% de la masse salariale.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Mme Le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Cdg73, pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2024, étant précisé que la convention peut être résiliée au 1^{er} janvier de chaque année sous réserve d'un préavis de six mois.

L'organisation et le fonctionnement du service de médecine préventive sont régis par une charte qui est accessible et téléchargeable sur l'extranet du site internet du Cdg73 ainsi que via le portail

web du logiciel de médecine préventive « Medtra4 ». Elle fixe le mode de fonctionnement du service et rappelle les principes de la médecine préventive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif au service de médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

Vu la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la fonction Publique territoriale de la Savoie pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029.

- **Approuve** la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

- **Autorise Mme Le Maire** à signer avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie ladite convention pour une durée de 6 ans à compter du 01/01/2024.

- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

DIVERS :

- M. BATTARD Patrick précise qu'il conviendrait de mettre un papier sur les voitures qui stationnent vers l'arrêt de bus au Pognient en leur rappelant que le stationnement est interdit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Le Maire,
Sylvie SCHNEIDER



Secrétaire de séance,
Thérèse JONGMANS

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Thérèse Jongmans, the secretary of the meeting.

Procès-verbal adopté lors de la séance du conseil municipal du 05 Mars 2024
Mise en ligne sur le site internet de la commune le : 06 Mars 2024

